

GUIDE DE LA NOUVELLE UNIVERSITÉ

DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES À NANTES UNIVERSITÉ

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES



[SOMMAIRE]

1 LE PROJET

- 1 • Contexte et enjeux
- 2 • Ambitions et perspectives

2 L'ORGANISATION

3 LA GOUVERNANCE

- 1 • Les pôles
- 2 • Le pilotage
- 3 • La répartition des compétences
- 4 • Les instances

4 LA TRANSFORMATION DE L'ADMINISTRATION

- 1 • La place de l'administration dans Nantes Université
- 2 • Les enjeux d'une nouvelle administration
- 3 • La dynamique organisationnelle et l'accompagnement des personnels administratifs

[PRÉAMBULE]

En janvier 2020 sera créé **Nantes Université**, un nouvel établissement public d'enseignement supérieur et de recherche porté par quatre fondateurs : l'Université de Nantes, Centrale Nantes, le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes (CHU de Nantes) et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm).

Un travail conséquent a été conduit pendant deux ans. Plus de 500 collègues, représentatifs de la diversité de l'établissement se sont impliqués, ont pris part au débat, ont fait entendre leur avis, ont formulé des propositions sur ce futur établissement. Cette démarche a vocation à se poursuivre.

À quelques mois de la création de ce nouvel établissement public, ce document présente le projet (1), l'organisation (2) et la gouvernance (3) de Nantes Université, et précise le rôle de l'administration dans une organisation repensée (4).

Ce document a vocation à expliciter le projet et à éclairer les statuts qui seront votés par les instances en 2019. Il sera largement diffusé au sein de la communauté universitaire.

1.

[LE PROJET]



1. CONTEXTE & ENJEUX

Le système de l'enseignement supérieur et de la recherche en France est complexe, hérité d'une histoire qui a séparé les universités, les grandes écoles, et les organismes de recherche. Cette partition, si elle a pu fonctionner au cours du XX^e siècle en plaçant la France dans les premiers rangs de l'excellence académique internationale, produit aujourd'hui des tensions, des inégalités et un déficit d'efficacité.

Le modèle universitaire français doit trouver un nouveau souffle et se moderniser, à la fois pour des raisons de pertinence, de puissance de la recherche, de visibilité, et aussi sur le plan social. Ce nouveau modèle doit en effet favoriser les progrès en termes d'accessibilité, de réussite des étudiants, d'égalité des chances et de promotion sociale.

En 2016, l'Université de Nantes, le CHU de Nantes, l'Inserm et Centrale Nantes ont posé les bases d'un projet destiné à bâtir ensemble un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche qui puisse répondre à ces attentes. En tirant le meilleur parti des synergies entre universités, grandes écoles, organismes de recherche et établissements publics de santé, ils ont réuni leurs forces et s'apprentent à fonder Nantes Université en janvier 2020.



Le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) a constitué une opportunité et un accélérateur pour ce projet. Ce programme développe les Initiatives d'Excellence (IdEx) et les Initiatives Science, Innovation, Territoires, Économie (I-SITE). Les 19 universités ainsi labellisées par l'État et qualifiées de « Grandes Universités de Recherche » sont identifiées comme des acteurs de premier plan de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau national et bénéficient de moyens leur permettant de valoriser leurs atouts scientifiques et pédagogiques, pour rayonner à l'international.

Les quatre établissements fondateurs ont saisi cet appel à projet du PIA avec l'initiative NExT (Nantes Excellence Trajectory) labellisée I-Site en 2017. C'est une opportunité considérable pour eux, pour l'enseignement supérieur et la recherche à l'Ouest de la France. Sur le volet scientifique, l'initiative NExT ambitionne de faire de Nantes un site internationalement reconnu sur deux thématiques : l'industrie du futur et la santé du futur. Sur le volet gouvernance, elle porte le projet de création de Nantes Université.

La dynamique impulsée à Nantes et dans la Région Pays de la Loire par les collectivités et les acteurs socio-économiques soutient pleinement cette création et garantit l'ancrage territorial, la visibilité et l'attractivité du futur établissement.



2. AMBITIONS & PERSPECTIVES

En renforçant leur coopération et en rassemblant leurs forces scientifiques et pédagogiques, les quatre fondateurs de Nantes Université portent plusieurs ambitions partagées.

Faire bien commun en créant une université de recherche intensive résolument ouverte sur la société, au service de l'intérêt général et particulièrement soucieuse du bien-être des personnels et des étudiants dans une volonté permanente et affirmée d'amélioration continue des services rendus. Nantes Université nourrit l'ambition que la responsabilité sociétale inspire l'ensemble de ses actions et de ses missions.

Lutter contre les déterminismes sociaux en défendant une émancipation critique et en garantissant la liberté de pensée. Cette liberté s'inscrit dans le respect de l'éthique et de l'intégrité scientifique et doit permettre à chacun de donner son meilleur.

Faire de Nantes un site majeur, reconnu au niveau européen et identifié mondialement, en matière d'enseignement supérieur et de recherche, capable de proposer des réponses aux grands enjeux complexes et interdisciplinaires du XXI^e siècle.



UNE IDENTITÉ POUR LA NOUVELLE UNIVERSITÉ

Le futur établissement portera le nom de **« Nantes Université »**. Ce nom revendique clairement l'identité universitaire et l'ancrage dans la ville.

La prochaine étape sera dédiée à la création du logo et de ses déclinaisons. Le déploiement de cette nouvelle identité se fera progressivement à partir de janvier 2020.

Ce rapprochement d'acteurs majeurs et sa structuration en quatre pôles, permettront à Nantes Université de **mieux accomplir ses missions de service public** notamment en matière de formation initiale et continue; de recherche scientifique, clinique et technologique; de diffusion et de valorisation de ses résultats; d'orientation et d'insertion professionnelle; de diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique; d'innovation; de participation à la construction de l'espace européen de « l'enseignement supérieur et de la recherche » et de coopération internationale.

Pleinement **attentive au respect des valeurs d'égalité, de non-discrimination, notamment entre les femmes et les hommes, de respect et de laïcité**, Nantes Université veillera à valoriser les coopérations et le dialogue, à diffuser la connaissance et les innovations et à promouvoir les compétences et les expertises de ses personnels dans un environnement de travail respectueux des valeurs d'unité et de solidarité.



2.

[L'ORGANISATION]

Nantes Université sera créée en janvier 2020 sous la forme d'un Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) expérimental régi par le code de l'éducation. Elle se substituera à l'actuelle Université de Nantes.

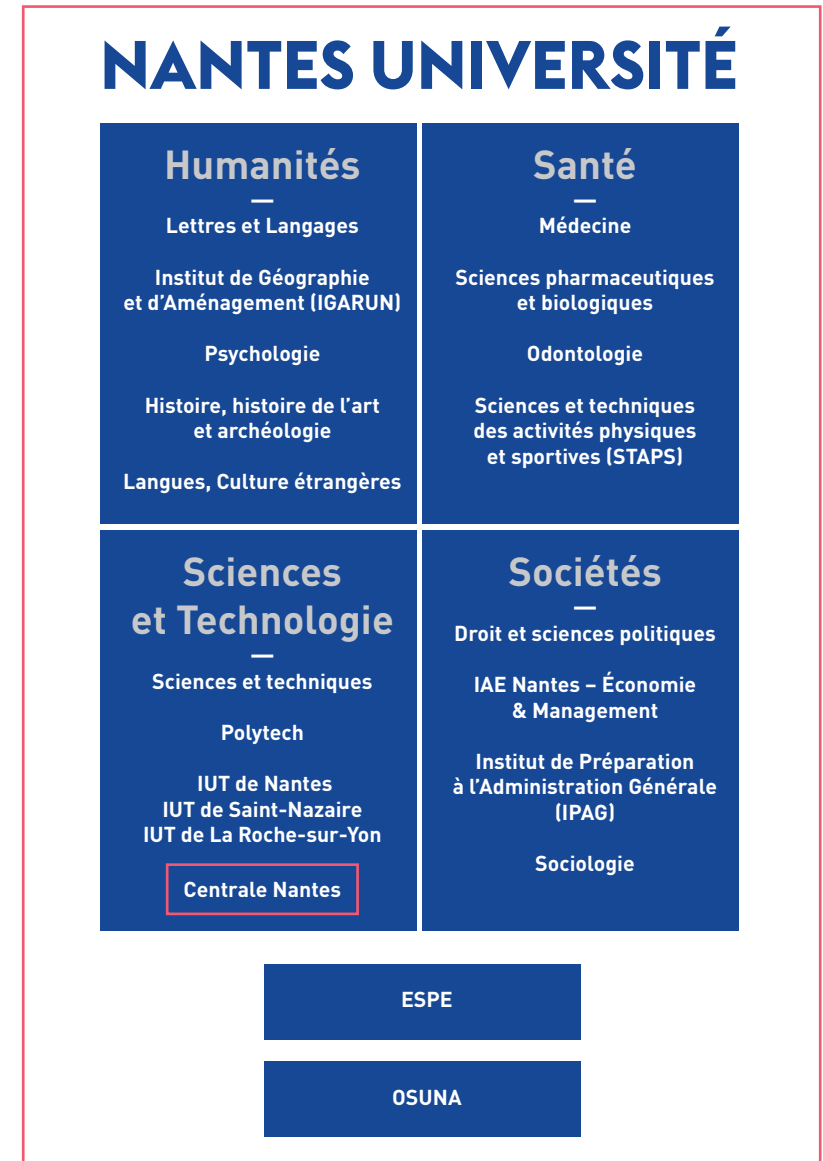
Nantes Université sera structurée en quatre pôles qui favoriseront la fertilisation croisée des disciplines et les projets transversaux : Humanités, Santé, Sociétés, Sciences & Technologie. Ils regrouperont les composantes et les structures de recherche, lieux de l'excellence de la discipline, de la liberté académique et de l'innovation en matière de recherche et de formation.

L'ESPE (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation) et l'OSUNA (Observatoire des Sciences de l'Univers de Nantes Atlantique), en raison de leur statut particulier, resteront des composantes et n'intégreront aucun des pôles.

Centrale Nantes intégrera le pôle Sciences & Technologie et deviendra établissement-composante de Nantes Université ce qui signifie qu'elle conservera son statut d'EPSCP. Afin de préparer cette intégration, l'Université de Nantes et Centrale Nantes se sont associées en novembre 2018 à titre transitoire.

Le CHU de Nantes sera associé à Nantes Université et l'Inserm y sera lié par convention. Leur positionnement comme fondateurs d'une université est inédit en France et constitue l'une des singularités du projet.

L'École de Design de Nantes Atlantique et l'École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire seront associées à Nantes Université.



Établissement ayant une personnalité morale

LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

• Nantes Université sera-t-elle toujours un établissement public ?

Oui. Nantes Université sera toujours un Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) régi par le code de l'éducation, comme l'Université de Nantes aujourd'hui.

• Qu'est-ce qu'un EPSCP ?

Les EPSCP sont des établissements nationaux d'enseignement supérieur et de recherche jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière. Ils sont gérés de manière démocratique avec le concours de l'ensemble des personnels, des étudiants et de personnalités extérieures.

• Pourquoi Nantes Université est-il un établissement expérimental ?

Nantes Université se caractérise par le fait qu'elle intègre une école, Centrale Nantes, qui conservera son propre statut d'EPSCP. Deux EPSCP seront donc emboîtés : Nantes Université (établissement expérimental) et Centrale Nantes (établissement composante).

Ce montage juridique est permis par la loi du 10 août 2018

« Un État au service d'une société de confiance » et précisé dans l'ordonnance du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation

de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les statuts de Nantes Université qui seront votés par les instances auront valeur de décret.

• Nantes Université peut-elle intégrer d'autres écoles, publiques ou privées ?

L'ordonnance du 12 décembre 2018 permet à l'université d'intégrer des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés. Il appartiendra au conseil d'administration de Nantes Université de décider s'il est opportun d'accueillir d'autres écoles. Dans tous les cas, Nantes Université restera un établissement public.

LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

• Combien de temps durera l'expérimentation ?

L'ordonnance du 12 décembre 2018 prévoit que l'expérimentation ne peut excéder 10 ans et fait l'objet d'une évaluation par le HCERES. À Nantes, il est prévu que l'expérimentation prenne fin en 2027 au plus tard.

• Que deviendra Nantes Université après l'expérimentation ?

Nantes Université perdra sa qualité d'établissement expérimental et deviendra un établissement public pérenne conformément au cadre législatif en vigueur.

• Qui sera l'employeur des personnels ?

Nantes Université sera l'employeur des personnels de l'actuelle Université de Nantes. Centrale Nantes restera employeur de ses personnels.

• Le statut des personnels de l'université va-t-il changer ?

Nantes Université n'entraîne aucun changement de statut pour les personnels, qu'ils soient personnels administratifs, techniques et de bibliothèque, ou enseignant et enseignant-chercheur.

Les fonds alloués dans le cadre de NExT n'étant pas pérennes, les personnes recrutées pour le déploiement de l'I-Site seront des contractuels. Mais s'agissant des autres actions et missions de l'université, Nantes Université poursuivra la politique de déprécarisation engagée depuis plusieurs années en recrutant des personnels titulaires et en augmentant le nombre de contractuels bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée.

LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

• Dans quel établissement les étudiants seront-ils inscrits ?

Les étudiants de l'Université de Nantes seront étudiants de Nantes Université. Les étudiants de Centrale Nantes resteront étudiants de Centrale Nantes. Pour autant les passerelles seront renforcées entre les deux établissements dans les domaines de la formation, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante.

• Les frais d'inscription seront-ils augmentés ?

Non. La création de Nantes Université n'entraînera pas d'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants. Les frais d'inscription de l'université sont fixés tous les ans par un arrêté ministériel pour toutes les universités dont Nantes Université. Centrale Nantes conservera ses propres frais d'inscription qu'elle appliquera à ses étudiants.

• Quel établissement délivrera les diplômes ?

Les étudiants inscrits à l'Université de Nantes pour l'année universitaire 2019-2020 seront les premiers diplômés de Nantes Université. Les diplômes actuellement délivrés par l'Université de Nantes seront délivrés par Nantes Université à compter de 2020.

• Nantes Université favorisera-t-elle les passerelles ?

Oui. L'un des objectifs du projet est de permettre l'ouverture, le décroisement et le croisement des disciplines. Les passerelles seront favorisées entre les composantes, entre les pôles, entre les établissements fondateurs dès lors qu'elles contribueront à enrichir le parcours des étudiants et la vie de campus.



CALENDRIER DE CRÉATION INSTITUTIONNELLE DE NANTES UNIVERSITÉ

—
La création de Nantes Université s'organise en cinq grandes étapes :

- 1- Vote des statuts par les instances à la rentrée universitaire 2019
- 2- Publication du décret de création de Nantes Université fin 2019
- 3- Création de Nantes Université en janvier 2020
- 4- Élections et mise en place des instances entre janvier et mars 2020
- 5- Élection du président en mars 2020

2019

Vote et publication du décret

2020

Création de Nantes Université
et mise en place des instances

Vote des statuts par les instances	Publication du décret de création de Nantes Université	Création de Nantes Université	Mise en place des instances et élection du président
SEPTEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER - MARS



3.

[LA GOUVERNANCE]

Nantes Université, Centrale Nantes, les pôles, les composantes et les structures de recherche coexisteront et dialogueront dans un même ensemble. Ce nouvel ensemble se construit sur un terreau démocratique qui garantira la représentativité, la collégialité et la transparence. Il s'appuiera pour cela sur une gouvernance et une organisation des responsabilités basées sur trois principes fondamentaux : **l'unité, la solidarité et la subsidiarité.**

L'unité. Nantes Université est une et indivisible, aucun des quatre pôles ne peut s'en dissocier. Cette unité est fondamentale pour servir les ambitions collectives. Nantes Université doit être garante de la stratégie globale et du projet social commun.

La solidarité. Ce principe se manifeste notamment au sein des pôles et entre les pôles, lesquels mènent leurs actions dans une logique de réciprocité, d'entraide et de coopération. Cette solidarité se décline sur le plan financier, mais aussi dans une logique de partage de bonnes pratiques, de collaborations, de mutualisations de moyens humains ou matériels.

La subsidiarité. La décision est au plus près de l'action et des acteurs, ce qui est gage d'efficacité et de simplification. Dans une logique de déconcentration, les compétences sont exercées à l'échelon le plus pertinent, au niveau de l'établissement, du pôle, de la composante ou de la structure de recherche.

1. LES PÔLES

Le modèle de Nantes Université se caractérise par une structuration en quatre pôles (Humanités, Santé, Sociétés, Sciences & Technologie) qui disposeront d'une forte autonomie de pilotage et de gestion. Ces pôles ne sont pas des silos et devront absolument nourrir et développer l'interdisciplinarité.

Les pôles :

- participeront à la définition de la stratégie de l'établissement et la déclineront,
- renforceront les convergences entre la formation et la recherche,
- conduiront leurs actions dans une logique de transversalité et de complémentarité des disciplines,
- disposeront d'une délégation de pilotage et de gestion, et de moyens délégués. Ils géreront en responsabilité un budget et des crédits délégués, des emplois et des contrats de recherche.

Pour cela, ils seront dotés d'une équipe de direction et d'instances.

• L'équipe de direction du pôle

Le directeur du pôle sera nommé par le président de Nantes Université sur pro-

position de l'instance du pôle et après avis du directoire. La direction du pôle Sciences & Technologie sera assurée par le directeur de Centrale Nantes pendant la période d'expérimentation. Le directeur du pôle s'appuiera sur des directeurs adjoints qu'il choisira au sein du pôle.

• Le conseil de pôle

Chaque pôle sera doté d'une instance délibérante, nommée conseil de pôle, présidée par le directeur du pôle et composée de représentants élus des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels administratifs, techniques et des bibliothèques, des étudiants du pôle et de personnalités extérieures.

À partir de ce cadre commun aux quatre pôles établi pour garantir le bon fonctionnement de l'établissement, chaque pôle aura la liberté de s'organiser au regard de ses spécificités.

2. LE PILOTAGE

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) sera l'outil d'animation et de pilotage de la stratégie de l'établissement et de sa déclinaison à l'échelle des pôles. Sur la base de ses orientations stratégiques, Nantes Université conclut des CPOM avec chacun des quatre pôles. Par ailleurs, chaque pôle dialoguera avec les composantes et les structures de recherche qui le composent.

Le processus de contractualisation répond à une exigence de transparence et de concertation. Il permet de soutenir les initiatives innovantes et transversales et d'accompagner la transformation du futur établissement.

Les pôles déclineront dans leur CPOM leur propre projet stratégique. Ils y exposeront leurs objectifs opérationnels et leurs propositions d'action. Ils y définiront les indicateurs pertinents d'évaluation au regard des moyens dont ils disposeront. Ils y exprimeront des besoins en ressources auprès de l'établissement.

Sur cette base et au regard du principe de solidarité, les instances de l'établissement prioriseront et alloueront aux pôles des moyens annuels et pluriannuels, récurrents d'une part (ressources humaines, finances...) et sur projets d'autre part. Le pôle répartira les ressources qui lui seront allouées dans ce cadre, et présentera une évaluation annuelle aux instances.

Centrale Nantes conclura avec Nantes Université un Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Performance (COP) articulé avec le CPOM du pôle Sciences & Technologie et intégré à celui-ci. L'école contribuera ainsi à la réalisation des objectifs du pôle et participera, par la mobilisation de ses moyens, à la mise en œuvre des projets du pôle.

Les services communs, ainsi que l'ESPE feront également l'objet d'un CPOM avec l'établissement sur des modalités de dialogue qui leur seront propres.

3· LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

La nouvelle répartition des compétences donne corps aux pôles tout en confortant les compétences et les expertises des services universitaires, des composantes et des structures de recherche.

Concrètement, en matière notamment de :

→ Ressources Humaines

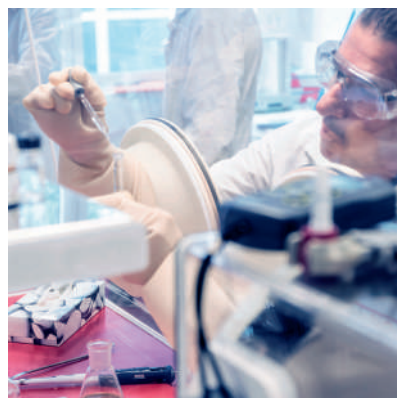
Le pôle permettra d'améliorer la connaissance et la prise en compte des besoins des personnels en proximité.

Doté d'un service des ressources humaines, le pôle sera en charge de gérer les situations individuelles des personnels du pôle, des composantes et des structures de recherche. De nombreuses décisions individuelles seront prises au plus près du terrain. À terme, la répartition des postes et les campagnes d'avancement assurées au niveau du pôle permettront une étude plus fine des dossiers et un meilleur accompagnement.



→ Recherche

Le pôle permettra de mieux coordonner l'activité de recherche, d'innovation et de valorisation de l'établissement, de faciliter le montage des dossiers en réponse aux appels à projets, au plus proche des disciplines. Doté d'une cellule d'appui à la recherche, il offrira aux structures de recherche de nouveaux services de proximité adaptés à leurs besoins en matière d'ingénierie de projet et de suivi des contrats de recherche.



→ Formation

Le pôle jouera un rôle majeur dans la vie des formations et prendra des décisions au plus proche des étudiants et des équipes pédagogiques.

Il validera l'offre de formation (les maquettes pédagogiques, les emplois et les charges d'enseignement) proposée par les composantes.

Le pôle sera en capacité de coordonner des actions transversales au bénéfice des étudiants (ouverture professionnelle, langues, orientation, accompagnement...). Ces actions permettront notamment de fluidifier leurs trajectoires et de faciliter les changements de cursus (enseignements mutualisés, mise en place d'unités d'enseignement spécifiques) avec une approche interdisciplinaire.

Au cœur de la discipline, les composantes approuveront les modalités de contrôle des connaissances et les règles de validation des diplômes.

→ Qualité de vie universitaire

Le pôle jouera un rôle moteur et coordonnateur dans la qualité de vie universitaire, variable en fonction des thématiques et des besoins. En lien avec l'établissement, les composantes et les structures de recherche, il impulsera, animera et soutiendra des actions en matière notamment de lutte contre les discriminations, d'égalité femme-homme, de handicap, d'accès à la culture, de mobilités...

Sur ce sujet où la proximité est primordiale, la dynamique de site est particulièrement importante.

4. LES INSTANCES

La création de Nantes Université offre l'opportunité de repenser la gouvernance de l'établissement.

Nantes Université sera bien sûr dotée d'un conseil d'administration, d'un comité technique d'établissement, de commissions paritaires, d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Des réunions avec les directeurs de composante et les directeurs de structure de recherche seront également organisées, comme c'est le cas aujourd'hui. Chaque composante est libre de revoir ses modalités de gouvernance à l'occasion de la création de Nantes Université.

La principale évolution concerne les pôles, qui seront chacun dotés d'un conseil composé de représentants élus des personnels, des étudiants et de personnalités extérieures. Instance délibérante, ce conseil de pôle occupera une place prépondérante dans le fonctionnement de Nantes Université. Des décisions prises aujourd'hui par les instances de l'université relèveront demain de ses seules compétences, aucune validation par une autre instance n'étant prévue. Par exemple, la répartition des postes, votée aujourd'hui par le conseil d'administration de l'université, sera votée demain par chaque conseil de pôle dans le respect du cadrage fixé par l'établissement. La subsidiarité ainsi mise en œuvre permettra de rapprocher la décision de l'action sans alourdir le processus de décision.

S'agissant des instances de Nantes Université, seront créés un directoire, un conseil académique, un comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique ainsi qu'un conseil d'orientation stratégique.

- **Le directoire**, composé du président de l'université, du directeur général du CHU, du directeur de Centrale Nantes et du PDG de l'Inserm ou de son représentant ainsi que des directeurs des pôles, aura pour mission de préparer les décisions du conseil d'administration.
- **Le conseil académique** sera compétent pour traiter de questions concernant la formation, la recherche, la vie étudiante, les relations européennes et internationales ainsi que les ressources humaines. Ce découplage permettra aux membres du conseil académique d'avoir une vision globale des activités de l'établissement et des orientations à adopter. Dotée d'un pouvoir de décision, cette instance formulera également des avis et produira des rapports sur des sujets structurants, majeurs pour l'évolution de Nantes Université.
- **Le comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique** conduira toutes les actions nécessaires à la promotion de ces questions essentielles mais aura aussi pour mission d'instruire les dossiers en la matière et de formuler un avis ou une recommandation.
- **Le conseil d'orientation stratégique**, aura pour mission de formuler des avis et des recommandations sur la stratégie de l'établissement. Il ne s'agira donc pas d'une instance décisionnaire.

Ce nouveau modèle de gouvernance concilie ouverture vers l'extérieur et démocratie universitaire. L'expérience et le regard de personnalités extérieures constituent une source d'enrichissement pour l'établissement, celles-ci composeront la moitié du conseil d'administration et la totalité du conseil d'orientation stratégique. En revanche, le conseil académique sera composé exclusivement de représentants des personnels et des étudiants. Les élus représentant l'établissement seront également majoritaires dans les conseils de pôles.



4.

[LA TRANSFORMATION
DE L'ADMINISTRATION]

1. LA PLACE DE L'ADMINISTRATION DANS NANTES UNIVERSITÉ

Le bon fonctionnement de Nantes Université reposera sur une administration repensée. Le président de Nantes Université et son équipe s'appuieront sur l'administration pour l'exercice de leurs responsabilités.

La direction générale des services assurera, sous la responsabilité du président, l'animation hiérarchique ou fonctionnelle de l'ensemble des services universitaires, des pôles et des composantes. Elle veillera au respect des orientations stratégiques de Nantes Université et à l'application des décisions prises par le président et les instances. Elle s'assurera également de la bonne articulation avec les services des membres fondateurs pour la mise en œuvre et le déploiement des décisions les impliquant.

L'ensemble des services composés des personnels administratifs, techniques et des bibliothèques concourra au bon fonctionnement quotidien des missions de Nantes Université, tant pour ce qui relève de la gestion que de l'appui aux missions académiques.

Les instances universitaires, des pôles et des composantes seront préparées par l'administration en appui de la gouvernance.

2. LES ENJEUX D'UNE NOUVELLE ADMINISTRATION

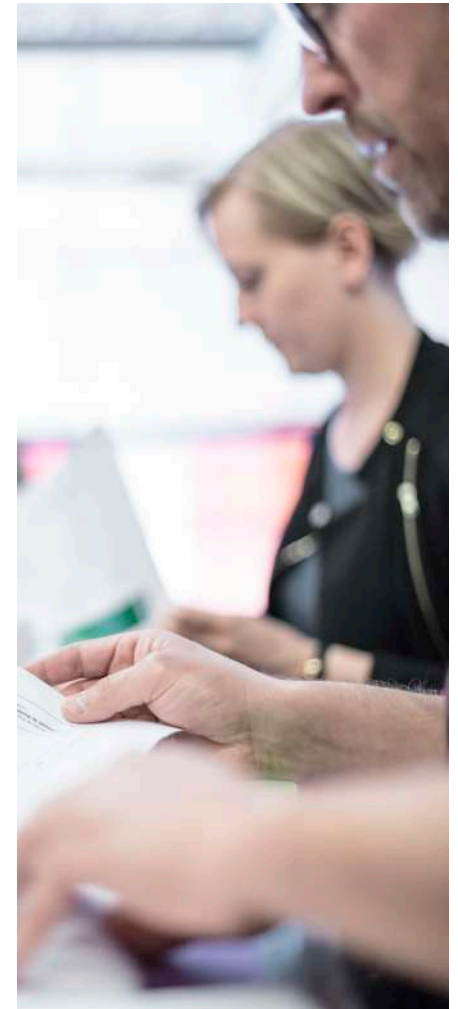
La transformation de l'administration doit répondre à deux objectifs majeurs.

- **Permettre aux pôles d'exercer leurs compétences :**

La structuration en quatre pôles conduit à mettre en œuvre une nouvelle répartition des compétences reposant sur les principes de proximité, de subsidiarité, de simplification et de valorisation des expertises. Pour y répondre, l'administration doit faire évoluer son organisation.

- **Garantir des interactions permanentes et fécondes entre les quatre fondateurs :**

La nouvelle administration doit être en capacité de favoriser les collaborations et l'émergence de projets communs. Pour cela, elle doit créer des passerelles et se doter d'outils structurants pour faire travailler ensemble les équipes universitaires et les équipes de Centrale Nantes, du CHU et de l'Inserm. Elle aura à conjuguer l'expertise des métiers et leur transversalité.



3- LA DYNAMIQUE ORGANISATIONNELLE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Pour répondre à la structuration en quatre pôles, Nantes Université s'appuiera sur une administration repensée, plus en proximité avec les personnels et les étudiants. La coordination entre services universitaires, services des pôles, services des composantes et services communs sera renforcée.

Cette dynamique s'inscrit dans le sens des évolutions déjà engagées depuis plusieurs années pour structurer les compétences, simplifier les processus et gagner en réactivité. Elle sera une réelle opportunité d'agir positivement sur la qualité de vie au travail.

Les personnels seront étroitement associés à ces travaux à travers des dispositifs d'accompagnement individuels et collectifs.



LES SERVICES CENTRAUX ACTUELS DEVIENNENT LES SERVICES UNIVERSITAIRES

Leur dénomination change. Leurs fonctions de gestion, de support et de soutien aux missions de l'établissement demeurent. Elles sont en partie déconcentrées au profit des pôles.

LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

• Tous les personnels administratifs de l'université seront-ils concernés par ces changements ?

L'état des lieux de l'administration, réalisé en 2018, et la nouvelle répartition des compétences ont permis d'identifier trois domaines prioritairement concernés :

- la gestion des ressources humaines,
- l'appui à la recherche et aux projets académiques,
- les finances et l'aide au pilotage.

Un accompagnement particulier est en cours de déploiement pour ces personnels. Il débute par la gestion des ressources humaines.

D'autres métiers seront logiquement concernés, ils bénéficieront également d'un appui.

• Les quatre pôles seront-ils organisés à l'identique ?

La nouvelle répartition des compétences définie en 2018 sera commune à tous les pôles. Sa déclinaison opérationnelle, quant à elle, s'adaptera à la situation et au contexte de chaque pôle, sur le plan de la méthode et du calendrier.

• Quelle sera la méthode pour conduire ces changements d'organisation ?

Une première phase consistera à observer et analyser les situations de travail réel de façon très opérationnelle. Des entretiens individuels et des ateliers collectifs seront organisés. Ils seront représentatifs de la filière concernée, du gestionnaire à l'encadrant, pour permettre aux personnels de s'exprimer sur leur travail et partager leurs expériences. Le plan de formation sera également renforcé pour soutenir les parcours professionnels.



Pour en savoir plus sur le projet
nouvelleuniversite.univ-nantes.fr

Poser vos questions, partager une remarque
equipenun@univ-nantes.fr

Une équipe se tient à votre disposition et à votre écoute :

Frédéric Jacquemin, vice-président à la réforme

Julie Roy, cheffe du projet Nantes Université

Joëlle Vincent, chargée de projet déclinaison
organisationnelle

Claire Chauvelot, chargée d'accompagnement individuel

Conception et réalisation graphique

Direction de la communication

Crédits photos

Christian Chauvet, service photo
de l'Université de Nantes
et Franck Tomps pour l'Université de Nantes

nouvelleuniversite.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES